

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 100, 167 Lombard Ave.

Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Bid Fax: (204) 983-0338

### REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

### Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba

Title - Sujet			
Mini-Excavator and Utility Vel	hicle		
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date	
5P459-160651/B		2017-01	-20
Client Reference No N° de ré 5P459-160651	férence du client	•	
GETS Reference No N° de ré PW-\$WPG-010-10135	férence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
WPG-6-39242 (010)			
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM			Central Standard Time
on - le 2017-03-06			CST
F.O.B F.A.B.			I
Plant-Usine: Destination	<b>Other-Autre:</b> □	7	
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:	Ві	yer ld - ld de l'acheteur
Maki, Christie		W	og010
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No.	- N° de FAX
(204) 891-6126 ( )		(204) 98	33-7796
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service PARKS CANADA 2464 Sheffield Rd Ottawa Ontario K1B 4E5 Canada	•		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	er au nom du fournisseur/
Signature	Date



R3B 0T6

### File No. - N° du dossier WPG-6-39242

### **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	Besoin	3
1.2	ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	3
1.3	COMPTE RENDU	3
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	3
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	Présentation des soumissions	3
2.3	Ancien fonctionnaire	
2.4	Demandes de renseignements – en période de soumission	
2.5	LOIS APPLICABLES	5
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1	Exigences relatives à la sécurité	9
6.2	Besoin	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.4	Durée du contrat	10
6.5	Responsables	10
6.6	PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	12
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	13
	E A	
BESC	DIN ET SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINIMALE – TABLEAU DE CONFORMITÉ	14
APPEN	DICE 1	24
SPÉC	EIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINIMALE – TABLEAU DE CONFORMITÉ	24
APPEN	DICE 2	25
ANNEX	ЕВ	27
BASE	DE PAIEMENT	27
ABINITY	T.C.	20

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 5P459--160561/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 5P459--160651

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	28
ANNEXE D	29
Accord du Nunavut	
ANNEXE E	30
PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX INUITS (PAI)	

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### 1.2 Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est assujetti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes :

Accord entre les Inuits de la région désignée du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel- soumission

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>,L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du</u> Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

a. le nom de l'ancien fonctionnaire;

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 5P459--160561/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 5P459--160651

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? Oui ( ) Non ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

### 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.5 Lois applicables

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 5P459--160561/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 5P459--160651

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

### PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### 4.1.1 Évaluation technique

### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Capacité de fournier les biens tel que décrit dans l'annexe A Besoin et l'appendice 1
   Tableau de Conformité- Spécification de Rendement Obligatoire Minimale;
- b) Disposition de prix ferme.

### 4.1.1.2 Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI)

Dans le contexte de cette exigence, le Plan d'avantages offerts aux Inuits doit faire partie intégrante de la soumission technique, conformément aux critères de l'annexe E – Accord du Nunavut – Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI).

Pour ce besoin, il n'est pas obligatoire que les soumissionnaires incluent le Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI) dans leur proposition.

### 4.1.2 Évaluation financière

Id de l'acheteur - Buyer ID wpg010

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS WPG-6-39242

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix

### 4.2 Méthode de sélection

- 4.2.1 Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan due mérite technique et du prix
  - 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
    - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
    - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
    - c. obtenir le nombre minimal de « 0 » points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 100 points.
  - 2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
  - 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 5% sera accordée au mérite technique et une proportion de 95% (inscrire le pourcentage pour le prix) sera accordée au prix.
  - 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 5%.
  - 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 95%.
  - 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
  - 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 5P459-160561/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

wpg010

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier 5P459-160651 WPG-6-39242

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars 2017, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le

### 6.4.2 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

Le contrat est assujetti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes :

Accord entre les Inuits de la région désignée du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A du contrat.

### 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Christie Maki

Titre : p.i. Spécialiste en d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Secteur des approvisionnements et de la rémunération

Adresse: 100-167 Lombard Ave, Winnipeg MB R3B 0T6

Téléphone : 204-891-6126 Télécopieur : 204-983-7796

Courriel: christie.maki@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 5P459-160561/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 5P459-160651

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Le chargé de projet pour le contrat est :

### à détermine

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

### 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement- prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de <u>a déterminé</u> <u>\$</u>. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

### 6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

A9117C (2007-11-30) T1204- demande directe du ministère client

### 6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 5P459--160561/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 5P459--160651

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);

### 6.6.6 Inspection et acceptation

Le chargé de project sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A. Besoin, Appendice 1, 2:
- d) Annexe B Base de Paiement;

N° de l'invitation - Solicitation No. 5P459-160561/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P459-160651

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID wpg010 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

- Annexe C, Instruments de Paiement Électronique e)
- Annexe D, Accord du Nunavut f)
- Annexe E, Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI) g)
- la soumission de l'entrepreneur en date du \_ h)

### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

D0018C (2007-11-30) Livraison et déchargement

G1005C (2016-01-28) Assurance

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### ANNEXE A

### BESOIN ET SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINIMALE - Tableau de Conformité

### **BESOIN**

Mini-excavatrice et véhicule utilitaire

### 1. Contexte

- 1.1. Le parc national Quttinirpaaq se trouve dans l'extrême Arctique à environ 800 km du pôle Nord. C'est un parc sauvage aux paysages vastes et rudes. Pour venir en aide aux visiteurs de cet endroit isolé, un camp de base a été établi au fjord Tanquary, au Nunavut, où les visiteurs peuvent explorer une petite partie du parc national le plus au nord du Canada. Le camp de base consiste d'une piste d'atterrissage d'environ 1 km, plusieurs abris pour les visiteurs et le personnel du parc, un système de production d'énergie électrique, un réservoir d'eau et plusieurs artefacts découverts par le Conseil de recherches pour la défense pendant l'exploration de l'Arctique.
- 1.2. En raison des conditions extrêmes, les installations doivent être réparées et entretenues régulièrement. Sans l'utilisation d'équipement lourd, la nature de l'entretien et des réparations sur place est limitée. L'Agence Parcs Canada a besoin, au fjord Tanquary, au Nunavut, d'une nouvelle mini-excavatrice et d'un nouveau véhicule utilitaire pour pouvoir exécuter encore plus de travaux de génie civil et pour gérer du matériel plus gros et une charge de travail plus lourde qu'auparavant.

### 2. Objectif

2.1. L'Agence Parcs Canada a besoin d'une mini-excavatrice et d'un véhicule utilitaire d'un même fabricant qui satisfont à tous les critères techniques obligatoires indiqué ci-après et dans l'appendice 1, Spécifications techniques obligatoires, Critères obligatoires minimaux (grille de conformité). Quoique la mini-excavatrice et le véhicule utilitaire doivent être livrés à Ottawa, l'Agence Parcs Canada devra les expédier d'Ottawa à Resolute Bay par transport maritime, puis de Resolute Bay au fjord Tanquary par avion DC3. Par conséquent, il y a des restrictions très précises quant à la taille et au poids des véhicules.

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Spécifications techniques

### 3. Critères techniques obligatoires

### 3.1. Dimensions

3.1.1. **Général**: Il faut tenir compte de la taille de l'aéronef qui transportera l'équipement, ce qui limite la dimension des véhicules. L'équipement doit pouvoir passer par la porte-cargo d'un avion DC3. Les dimensions sont indiquées à l'appendice 2. Outre les contraintes engendrées par la dimension de la porte, il faut tenir compte de la nécessité de bien répartir le chargement et du fait que les pilotes placeront un contreplaqué de ¾ po sur le plancher. Par conséquent, l'espace dans la soute est réduit par rapport aux dimensions standards indiquées à l'appendice 2 et il faut en tenir compte.

Sur place, il n'y a aucun équipement lourd et le nombre d'employés est restreint. Les véhicules doivent donc être chargés et déchargés au moyen d'une rampe de 10 pi de long et de 50 po de large. Il faut pouvoir entrer les véhicules dans l'avion et les en sortir sans recourir à d'autres types d'équipement. Ainsi, il doit y avoir assez de carburant dans le réservoir des véhicules pour les charger et les décharger.

L'avion DC3 transportera uniquement un de ces véhicules à la fois.

- 3.1.2. Largeur, profondeur et longueur générales: Le fournisseur doit tenir compte des dimensions indiquées à l'appendice 2 et à la section 1.1 ci-haut et s'assurer que les véhicules passeront la porte-cargo, entreront dans la soute du DC3 et demeureront opérationnels.
- 3.1.3. **Poids :** Afin de respecter la capacité de charge maximum du DC3, le poids maximal de chaque véhicule ne doit pas dépasser 5 800 livres.

### 4. Mini-excavatrice - critères techniques obligatoires particuliers

### 4.1. Moteur et transmission

- 4.1.1.Compte tenu de la nature du travail à exécuter (creusage, nivèlement, enlèvement de roches, etc.), la puissance brute du moteur diesel de la miniexcavatrice doit être d'au moins 13,5 HP.
- 4.1.2.La mini-excavatrice doit avoir un réservoir d'au moins 5 gallons. Cette quantité de carburant garantit une autonomie de fonctionnement pour un quart de travail standard.

0651 WPG-6-39242

4.1.3.Le moteur de l'équipement offert par le soumissionnaire doit être équipé d'un circuit d'alimentation en carburant à marche au ralenti automatique pour réduire la pollution par le bruit et la consommation de carburant.

### 4.2. Circuit hydraulique

- 4.2.1. Pour maintenir une force et une pression adéquates dans le système hydraulique pendant l'exécution de tâches comme l'enlèvement de roches, le creusage dans le sol rocailleux, etc., la capacité de la pompe doit être d'au moins 10,5 gallons/min et celle du flux hydraulique auxiliaire, d'au moins 7,5 gallons/min.
- 4.2.2. Pour prévenir une panne d'huile, le surchauffage de l'huile ou la dégradation rapide de l'huile, le réservoir d'huile hydraulique doit avoir une capacité d'au moins 5 gallons.
- 4.2.3. Puisqu'il se peut que nous achetions de nouveaux accessoires pour la miniexcavatrice dans les années à venir, celle-ci doit être équipée d'une sortie auxiliaire pour les accessoires hydrauliques (mèche, marteau-piqueur, etc.), ainsi que de connexions hydrauliques auxiliaires sur la flèche.
- 4.2.4.Le raccord rapide hydraulique permet aux opérateurs de changer la pelle (le godet excavateur ou le godet à fossé) sans devoir quitter la cabine. Cela permet de gagner du temps et de réduire les risques de blessures pendant les changements. La mini-excavatrice doit être équipée d'un raccord rapide encastré fixé à la flèche.
- 4.2.5.Il doit y avoir un système de détection de charge hydraulique, qui règle automatiquement la quantité d'huile requise dans les cylindres. L'opérateur pourra ainsi manœuvrer l'équipement avec une précision et une facilité accrues. En plus de ce système, il doit y avoir une commande permettant à l'opérateur d'ajuster la pression des cylindres principaux et auxiliaires.
- 4.2.6. Compte tenu de l'endroit où les véhicules seront entreposés et utilisés, la miniexcavatrice doit être munie d'un système hydraulique, de fluides et de conduites pour climat nordique.

### 4.3. Conception – disposition intérieure

4.3.1. L'opérateur de la mini-excavatrice passe de longues heures sur des terrains accidentés. C'est pourquoi le siège de l'opérateur doit être équipé d'un système de suspension, d'accoudoirs, d'appui-poignets, d'un soutien lombaire et d'une ceinture de sécurité. De plus, le siège doit être réglable –vers l'avant et vers

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

l'arrière – pour ajuster la distance entre l'opérateur et les commandes. L'opérateur doit par ailleurs pouvoir abaisser les accoudoirs pour qu'ils soient parallèles à son siège et les soulever pour qu'ils soient parallèles à son dossier.

4.3.2.La cabine de la mini-excavatrice doit être équipée d'une structure de protection en cas de renversement (ROPS), d'une structure de protection contre la chute d'objets (FOPS) et d'une structure de protection en cas de basculement (TOPS) de sorte à garantir la sécurité de l'opérateur. La ROPS doit satisfaire à la norme ISO 12117-2:2008, la TOPS, à la norme ISO 12117-200 et la FOPS, à la norme ISO 10262.

### 4.4. Équipement standard pour les vérifications de fonctionnement

- 4.4.1.Le tableau de bord doit compter des cadrans de commande pour la pression d'huile, la température du moteur, le niveau de carburant, la tension de la batterie, un horamètre et un odomètre. De plus, la mini-excavatrice doit être équipée d'un système d'avertissement sonore et/ou d'un voyant d'avertissement pour indiquer à l'opérateur qu'il y a anomalie mécanique relative à ce qui précède (voir la liste des cadrans de commande du tableau de bord). Des voyants lumineux pour le frein de stationnement, la pression de l'huile de moteur, le niveau de carburant, une porte ouverte, la température du moteur, etc. sont obligatoires pour avertir l'opérateur d'une défectuosité ou d'un problème qui nuit au bon fonctionnement de la mini-excavatrice. Grâce à ces instruments de contrôle, l'opérateur peut éviter les risques éventuels et amorcer les procédures appropriées visant à réparer la défaillance.
- 4.4.2.La mini-excavatrice doit être équipée d'un système d'arrêt automatique ou manuel pour optimiser la sécurité de l'opérateur. Une fois le système activé, la mini-excavatrice s'arrête. L'objectif de cette mesure de sécurité est de prévenir les blessures.
- 4.4.3.La mini-excavatrice doit être équipée de cornières de protection arrière qui protègent les composants mécaniques, hydrauliques et électriques se trouvant à l'arrière.
- 4.4.4.La mini-excavatrice doit être équipée d'un contrôleur de levier de commande hydraulique dans la cabine.
- 4.4.5. La mini-excavatrice doit être équipée d'un système d'avertissement sonore pour indiquer qu'elle se déplace vers l'avant ou l'arrière. Ce signal avertit les employés

ld de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

et les randonneurs que la mini-excavatrice se déplace. Le système d'avertissement sonore indique aux personnes se trouvant à proximité que la

mini-excavatrice se déplace.

4.4.6.La mini-excavatrice doit être munie d'un système de verrouillage des contrôles

de la console.

4.5. Éclairage

4.5.1.Les phares permettent à l'opérateur de bien voir où il s'en va. Ils sont aussi nécessaires pour que l'opérateur puisse voir les composants extérieurs de la

mini-excavatrice. Il est essentiel qu'il y ait un système d'éclairage de nuit, y

compris des lampes extérieures sur la cabine et sur le godet de la flèche. Ces

lampes permettront à l'opérateur de continuer à travailler.

4.5.2.Le tableau de bord doit être éclairé de sorte que l'opérateur puisse voir et lire les

cadrans.

4.6. Système de traction

4.6.1.La longueur de la chenille doit être d'au moins 5 pieds 4 pouces. Le véhicule doit

pouvoir entrer dans un aéronef DC3, tel qu'il est indiqué dans l'appendice 2.

4.6.2.La chenille doit être en caoutchouc pour limiter l'impact des mouvements de la

mini-excavatrice sur la toundra

4.7. Équipement

4.7.1.Lame avant

4.7.1.1. La lame avant doit être à commande hydraulique et pouvoir être placée

dans plusieurs positions. La lame peut être contrôlée et positionnée de façon à permettre à l'opérateur de niveler le terrain, quelles qu'en soient

les caractéristiques topographiques.

4.7.1.2. La lame avant doit être protégée par un bord tranchant boulonné. Il est

ainsi possible de remplacer le bord tranchant usé seulement plutôt que

toute la lame.

4.7.1.3. La longueur de la lame avant doit être d'au moins 3 pieds pour satisfaire

aux exigences du travail à faire. Le véhicule doit pouvoir entrer dans un

aéronef DC3, tel qu'il est indiqué à l'appendice 2.

Page 18 of - de 40

 $\label{eq:proposed-solution} \begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \; \text{du dossier} \\ WPG\text{-}6\text{-}39242 \end{array}$ 

4.7.1.4. La lame avant doit être en mesure d'être déplacée de gauche à droite et de bas en haut, ainsi que de pivoter horizontalement.

### 4.7.2.Godet

- 4.7.2.1. La mini-excavatrice doit être livrée avec un godet de tranchée de 20 po muni d'un pouce hydraulique de serrage, d'un axe et de quatre dents boulonnées.
- 4.7.2.2. Afin de pouvoir remplacer les ponceaux et d'autres structures le long des sentiers, la profondeur de creusage doit être d'au moins 6 pieds.
- 4.7.2.3. La flèche articulée doit pouvoir être déplacée horizontalement, du côté gauche de la mini-excavatrice vers le côté droit et inversement, pour une polyvalence accrue.

### 5. Véhicule utilitaire – critères techniques obligatoires particuliers

### 5.1. Moteur et transmission

- 5.1.1.Compte tenu de la nature du travail à exécuter (transport et remorquage), la puissance brute du moteur diesel du véhicule utilitaire doit être d'au moins 24 HP.
- 5.1.2. Le véhicule utilitaire doit avoir un réservoir d'au moins 10 gallons. Cette quantité de carburant garantit une autonomie de fonctionnement pour un quart de travail standard.
- 5.1.3.Le moteur de l'équipement offert par le soumissionnaire doit être équipé d'un circuit d'alimentation en carburant à marche au ralenti automatique pour réduire la pollution par le bruit et la consommation de carburant.
- 5.1.4. Le moteur doit être refroidi par liquide.
- 5.1.5.Il doit s'agir d'un véhicule à quatre roues motrices à au moins 35 km/h. Un véhicule chenillé n'est pas acceptable. La traction à quatre roues motrices doit avoir une capacité faible et élevée.
- 5.1.6. Une transmission automatique d'au moins quatre vitesses ou une transmission à variation continue (TVC) est acceptable.
- 5.1.7.Le véhicule doit avoir une grille de sélection des vitesses élevées et basses pour les déplacements vers l'avant.

- 5.1.8. Le véhicule doit être muni de quatre freins à disque.
- 5.1.9. Un système de servodirection à pignons et crémaillères est exigé.

### 5.2. Circuit hydraulique

5.2.1. Compte tenu de l'endroit où le véhicule sera entreposé et utilisé, il doit être muni d'un système hydraulique, de fluides et de conduites pour climat nordique.

### 5.3. Conception – disposition intérieure

- 5.3.1. Les sièges doivent être équipés d'un système de retenue à trois points.
- 5.3.2. Au moins deux personnes doivent pouvoir s'asseoir dans le véhicule.
- 5.3.3.La cabine doit être équipée d'une structure de protection en cas de renversement (ROPS). Elle doit satisfaire à la norme ISO 12117-2:2008.

### 5.4. Équipement standard pour les vérifications de fonctionnement

- 5.4.1.Le tableau de bord doit compter des cadrans de commande pour la pression d'huile, la température du moteur, le niveau de carburant, la tension de la batterie, un horamètre et un odomètre. De plus, le véhicule doit être équipé d'un système d'avertissement sonore et/ou d'un voyant d'avertissement pour indiquer à l'opérateur qu'il y a anomalie mécanique relative à ce qui précède (voir la liste des cadrans de commande du tableau de bord). Des voyants lumineux pour le frein de stationnement, la pression de l'huile de moteur, le niveau de carburant, une porte ouverte, la température du moteur, etc. sont obligatoires pour avertir l'opérateur d'une défectuosité ou d'un problème qui nuit au bon fonctionnement du véhicule. Grâce à ces instruments de contrôle, l'opérateur peut éviter les risques éventuels et amorcer les procédures appropriées visant à réparer la défaillance.
- 5.4.2.Le véhicule doit être équipé d'un système d'arrêt automatique ou manuel pour optimiser la sécurité de l'opérateur. Une fois le système activé, le véhicule s'arrête. L'objectif de cette mesure de sécurité est de prévenir les blessures.
- 5.4.3.Le véhicule doit être équipé d'un sélecteur de vitesse comprenant les commandes P-R-N-D. La sélection des vitesses élevées ou basses peut se faire au moyen d'un seul et même sélecteur ou de commandes séparées.

5.4.4. Quand il y a sélection de la marche arrière, il doit y avoir un indicateur sonore pour avertir le personnel à proximité que le véhicule recule.

### 5.5. Éclairage

- 5.5.1. Des lumières extérieures sont exigées. Il doit y avoir un sélecteur pour les feux de route et les feux de croisement. L'arrière du véhicule doit être muni de feux arrière, de feux de freinage et de feux de recul.
- 5.5.2. Le tableau de bord doit être éclairé de sorte que l'opérateur puisse voir et lire les cadrans.

### 5.6. Système de traction

- 5.6.1.Le conducteur doit pouvoir utiliser la fonction quatre roues motrices du véhicule à haute et à basse vitesse.
- 5.6.2.Les pneus doivent être montés sur des jantes en acier et convenir à la conduite pendant les intempéries, dans la toundra, sur le gravier meuble et dans la boue.

### 5.7. Équipement

- 5.7.1.Le véhicule doit avoir une boîte de chargement d'une capacité d'au moins 1 000 lb.
- 5.7.2.Les dimensions de la boîte de chargement attachée doivent être d'au moins 3 pi x 4 pi x 10 po. Nota: la taille de la boîte de chargement ne doit pas empêcher le véhicule d'entrer dans un aéronef DC3.
- 5.7.3.La boîte de chargement doit avoir un mécanisme de levage assisté, le bord supérieur étant au moins 2,5 pieds plus élevé que le bord inférieur. Le mécanisme de levage doit pouvoir lever la boîte de chargement remplie.
- 5.7.4.La boîte de chargement doit avoir un hayon à enclenchement rapide pour en faciliter l'enlèvement.
- 5.7.5.Le véhicule doit avoir un attelage d'une capacité de remorquage d'au moins 1 250 lb.

### 6. Documents

6.1. L'entrepreneur doit fournir deux (2) copies du manuel d'utilisation des deux véhicules et deux (2) copies des manuels techniques, y compris les divers diagrammes

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

électriques, mécaniques, hydrauliques, etc. Grâce à ces manuels, les opérateurs pourront bien comprendre les problèmes, auront des manuels de référence et pourront commander les pièces appropriées.

6.2. Les véhicules doivent être visés par une garantie d'au moins 12 mois ou de 1 000 heures d'utilisation.

### 7. Livraison

7.1. Les véhicules doivent être livrés à :

Agence Parcs Canada a/s du PPCP Numéro de référence de projet du PPCP : 557-17 2464 Sheffield Road, Ottawa (Ontario) K1B 4E5

7.2 Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars 2017.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

WPG-6-39242

### SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINIMALE – Tableau de Conformité INSTRUCTIONS

Une liste exhaustive des spécifications de performance obligatoires minimales est présentée à l'Appendice 1 Spécification de Rendement Obligatoire Minimale « Tableau de conformité ». Les soumissionnaires doivent démontrer clairement leur conformité à chacune des exigences.

- Les soumissionnaires doivent donner le nom du fabricant et le numéro de modèle du produit offert.
- 2. Les soumissionnaires doivent démontrer leur conformité en abordant chacun des éléments de la spécification de rendement dans le Tableau de conformité, en indiquant si le produit à l'exigence « Respect »ou « Non-Respect ».
- 3. Les documents techniques justificatifs, y compris mais sans s'y limiter, les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doivent accompagner la soumission à la clôture des soumissions, et chacune des spécifications de rendement figurant dans le Tableau de conformité doit renvoyer à la section des documents où la conformité est établie. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications techniques. Si un document technique justificatif n'est pas disponible, le soumissionnaire doit rédiger un texte narratif expliquant en quoi sa soumission satisfait aux exigences techniques.
- 4. Si les documents justificatifs susmentionnés ne pas sont fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.
- 5. Le Canada n'évaluera pas l'information telle que des renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire.
- 6. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit, leurs questions relatives aux spécifications de rendements avant la clôture des soumissions comme il est décrit dans la demande de propositions (DP).
- 7. Si le ou les produits proposés ne sont pas conformes à l'une ou l'autre des spécifications de rendement, la soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

ld de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### **APPENDICE 1**

### SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINIMALE - Tableau de Conformité

Les soumissionnaires doivent remplir ci-joint – Appendice 1 SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINIMALE (TABLEAU DE CONFORMITÉ).

# APPENIDIX 1 SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINMALE- (Tableau de Conformité)

Solicitation No. 01896-17R003

Exigence	901	Fabricant proposé :	Numéro du modèle offert	Dimensions du modèle offert (hauteur, largeur, profondeur)	Poids du modèle offert	
Une no	Jne nouvelle Mini-excavatrice					
Un nou	Jn nouveau Véhicule utilitaire					
Point #	Point Description de la spécification de rendement #		Spécification de rendement. Indiquer "Respect" ou "No Respect" dans cette colonne	Spécification Spécification de rendement de offerte : Le soumissionnaire rendement devrait indiquer comment il Indiquer respecte la spécification de "Respect" ou rendement en consignant cette "No Respect" information dans cette colonne. colonne	Renvoi : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent indiquer à quel endroit dans leur document technique justificatif cette spécification de rendement est démontrée.	Éléments attendus dans la proposition
	GENERAL REQUIREMENTS:					
-	Dimensions Général: L'équipement doit pouvoir passer par la porte-cargo d'un avion DC3. Les dimensions sont indiquées à l'annexe 1. Outre les contraintes engendrées p dimension de la porte, il faut tenir compte de la nécessité de bien répartir le chargeme du fait que les pilotes placeront un contreplaqué de ¾ po sur le plancher. Les véhicul doivent donc être chargés et déchargés au moyen d'une rampe de 10 pi de long et de po de large. Les véhicules doivent donc être chargés et déchargés au moyen d'une rampe de 10 pi de long et de po de large. Le poids maximal de chaque véhicule n doit pas dépassers 5 800 livres. L'avion DC3 transportera uniquement un de ces	Dimensions Général: L'équipement doit pouvoir passer par la porte-cargo d'un avion DC3. Les dimensions sont indiquées à l'annexe 1. Outre les contraintes engendrées par la dimension de la porte, il faut tenir compte de la nécessité de bien répartir le chargement et du fait que les pilotes placeront un contreplaqué de ¾ po sur le plancher. Les véhicules doivent donc être chargés et déchargés au moyen d'une rampe de 10 pi de long et de 50 po de large. Les véhicules doivent donc être chargés et déchargés au moyen d'une rampe de 10 pi de long et de 50 po de large. Le poids maximal de chaque véhicule ne fait pa de la fact de 50 po de large. Le poids maximal de chaque véhicule ne doit pas dépasser 5 800 livres. L'avion DC3 transportera uniquement un de ces				Fournir les dimensions (hauteur, largeur, profondeur) et des documents détaillés et des brochures à la proposition.
7	Livraison Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars 2017 Agence Parcs Canada a/s du PPCP Numéro de référence de projet du PPCP : 557-17 2464 Sheffield Road, Ottawa (Ontario)	dée pour le 31 mars 2017 557-17				ia meilleure date de livraison qui peut être offerte est le 
က	Renseignements techniques: Les renseignements techniques, les photos et les dépliants doivent être présentés pour démontrer dairement la conformité aux spécifications décrites dans la présente demande de soumissions;.	gnements techniques, les photos et les ontrer clairement la conformité aux nande de soumissions;.				

## Page 2 of 9

## APPENIDIX 1 SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINMALE- (Tableau de Conformité)

Solicitation No. 01896-17R003

Point #	Point Description de la spécification de rendement  #	Spécification de de rendement. Indiquer l'Respect" ou l'No Respect" dans cette colonne	Spécification Spécification de rendement de create in comment il indiquer respecte la spécification de l'Respect" ou rendement en consignant cette "No Respect" information dans cette colonne.	Renvoi : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent indiquer à quel endroit dans leur document technique justificatif cette spécification de rendement est démontrée.	Éléments attendus dans la proposition
2.7	<b>Documents:</b> L'entrepreneur doit fournir deux (2) copies du manuel d'utilisation des deux véhicules et deux (2) copies des manuels techniques, y compris les divers diagrammes électriques, mécaniques, hydrauliques, etc. Grâce à ces manuels, les opérateurs pourront bien comprendre les problèmes, auront des manuels de référence et pourront commander les pièces appropriées				
3.2	Garantie: Les véhicules doivent être visés par une garantie d'au moins 12 mois ou de 1 000 heures d'utilisation.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4	MINI EXCAVATRICE				
4.1	Moteur et transmission				
4.1.1	La puissance brute du moteur diesel de la mini-excavatrice doit être d'au moins 13,5 HP.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.1.2	La mini-excavatrice doit avoir un réservoir d'au moins 5 gallons				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.1.3	Le moteur de l'équipement offert par le soumissionnaire doit être équipé d'un circuit d'alimentation en carburant à marche au ralenti automatique.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.2	Circuit hydraulique				
4.2.1	4.2.1 La capacité de la pompe doit être d'au moins 10,5 gallons/min et celle du flux hydraulique auxiliaire, d'au moins 7,5 gallons/min.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.2.2	Le réservoir d'huile hydraulique doit avoir une capacité d'au moins 5 gallons.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.

# Solicitation No. 01896-17R003

## APPENIDIX 1 SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINMALE- (Tableau de Conformité)

Page 3 of 9

Point #	Point Description de la spécification de rendement #	Spécification 9 de rendement 1 Indiquer 1 "Respect" ou 1 "No Respect" idans cette colonne	Spécification Spécification de rendement de offerte : Le soumissionnaire rendement. devrait indiquer comment il Indiquer respecte la spécification de "Respect" ou rendement en consignant cette "No Respect" information dans cette colonne. dans cette colonne	Renvoi : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent indiquer à quel endroit dans leur document technique justificatif cette spécification de rendement est démontrée.	Éléments attendus dans la proposition
4.2.3	4.2.3 doit être équipée d'une sortie auxiliaire pour les accessoires hydrauliques (mèche, marteau-piqueur, etc.), ainsi que de connexions hydrauliques auxiliaires sur la flèche.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.2.4	Le raccord rapide hydraulique permet aux opérateurs de changer la pelle (le godet excavateur ou le godet à fossé) sans devoir quitter la cabine. La mini-excavatrice doit être équipée d'un raccord rapide encastré fixé à la flèche				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.2.5	Il doit y avoir un système de détection de charge hydraulique, qui règle automatiquement la quantité d'huile requise dans les cylindres. En plus de ce système, il doit y avoir une commande permettant à l'opérateur d'ajuster la pression des cylindres principaux et auxiliaires.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.2.6	La mini-excavatrice doit être munie d'un système hydraulique, de fluides et de conduites pour climat nordique.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.3	Conception – disposition intérieure				
4.3.1	4.3.1 L'opérateur doit être équipé d'un système de suspension, d'accoudoirs, d'appuipoignets, d'un soutien lombaire et d'une ceinture de sécurité. De plus, le siège doit être réglable –vers l'avant et vers l'arrière – pour ajuster la distance entre l'opérateur et les commandes. L'opérateur doit par ailleurs pouvoir abaisser les accoudoirs pour qu'ils soient parallèles à son siège et les soulever pour qu'ils soient parallèles à son dossier.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.3.2	4.3.2 La cabine de la mini-excavatrice doit être équipée d'une structure de protection en cas de renversement (ROPS), d'une structure de protection contre la chute d'objets (FOPS) et d'une structure de protection en cas de basculement (TOPS) de sorte à garantir la sécurité de l'opérateur. La ROPS doit satisfaire à la norme ISO 12117-2:2008, la TOPS, à la norme ISO 12117-2000 et la FOPS, à la norme ISO 10262.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.4	Équipement standard pour les vérifications de fonctionnement				

APPENIDIX 1 SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINMALE- (Tableau de Conformité)

Solicitation No. 01896-17R003

Point #	Point Description de la spécification de rendement  #	Spécification () de rendement. Indiquer r "Respect" ou r 'No Respect" dans cette colonne	Spécification Spécification de rendement de offerte : Le soumissionnaire rendement devrait indiquer comment il Indiquer respecte la spécification de "Respect" ou rendement en consignant cette "No Respect" information dans cette colonne. colonne	Renvoi : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent indiquer à quel endroit dans leur document technique justificatif cette spécification de rendement est démontrée.	Éléments attendus dans la proposition
1.4.1	Le tableau de bord doit compter des cadrans de commande pour la pression d'huile, la température du moteur, le niveau de carburant, la tension de la batterie, un horamètre et un odomètre. la mini-excavatrice doit être équipée d'un système d'avertissement sonore et/ou d'un voyant d'avertissement pour indiquer à l'opérateur qu'il y a anomalie mécanique relative à ce qui précède (voir la liste des cadrans de commande du tableau de bord). Des voyants lumineux pour le frein de stationnement, la pression de l'huile de moteur, le niveau de carburant, une porte ouverte, la température du moteur, etc. sont obligatoires pour avertir l'opérateur d'une défectuosité ou d'un problème qui nuit au bon fonctionnement de la mini-excavatrice.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.4.3	La mini-excavatrice doit être équipée d'un système d'arrêt automatique ou manuel pour optimiser la sécurité de l'opérateur. La mini-excavatrice doit être équipée de cornières de protection arrière qui protègent les composants mécaniques, hydrauliques et électriques se trouvant à l'arrière.			32 32 32	Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition. Proposition. Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.4.4	La mini-excavatrice doit être équipée d'un contrôleur de levier de commande hydraulique dans la cabine. La mini-excavatrice doit être équipée d'un système d'avertissement sonore pour indiquer qu'elle se déplace vers l'avant ou l'arrière.			<u>u u u u</u>	Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition. Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.4.6	La mini-excavatrice doit être munie d'un système de verrouillage des contrôles de la console. Éclairage			<u> </u>	Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.5.1					Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.5.2 <b>4.6</b>	Le tableau de bord doit être édairé de sorte que l'opérateur puisse voir et lire les Ladrans. <b>Traction System</b>			1 1	Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.

Δ.	
APPENIDIX 1	SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINMALE- (Tableau de Conformité)
Solicitation No. 01896-17R003	

Point #	Point Description de la spécification de rendement #	Spécification () de rendement. Indiquer II "Respect" ou II "No Respect" dans cette colonne	Spécification Spécification de rendement de offerte : Le soumissionnaire rendement. devrait indiquer comment il Indiquer respecte la spécification de "Respect" ou rendement en consignant cette "No Respect" information dans cette colonne. dans cette colonne	Renvoi :  Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent indiquer à quel endroit dans leur document technique justificatif cette spécification de rendement est démontrée.	Éléments attendus dans la proposition
4.6.1	4.6.1. La longueur de la chenille doit être d'au moins 5 pieds 4 pouces. Le véhicule doit pouvoir entrer dans un aéronef DC3, tel qu'il est indiqué dans l'appendice 2				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.6.2	La chenille doit être en caoutchouc				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.7.1	4.7. Équipement 4.7.1 Lame avant				
4.7.1.1	4.7.1.1 La lame avant doit être à commande hydraulique et pouvoir être placée dans plusieurs positions. La lame peut être contrôlée et positionnée de façon à permettre à l'opérateur de niveler le terrain, quelles qu'en soient les caractéristiques topographiques.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.7.1.2	La lame avant doit être protégée par un bord tranchant boulonné.				Foumir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.7.1.3	La longueur de la lame avant doit être d'au moins 3 pieds pour satisfaire aux exigences du travail à faire. Le véhicule doit pouvoir entrer dans un aéronef DC3, tel qu'il est indiqué à l'appendice 2.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.7.1.4	4.7.1.4 La lame avant doit être en mesure d'être déplacée de gauche à droite et de bas en haut, ainsi que de pivoter horizontalement.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.7.2	Godet				
4.7.2.1	. La mini-excavatrice doit être livrée avec un godet de tranchée de 20 po muni d'un pouce hydraulique de serrage, d'un axe et de quatre dents boulonnées.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.7.2.2	4.7.2.2 La profondeur de creusage doit être d'au moins 6 pieds.				Foumir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
4.7.2.3	4.7.2.3 La flèche articulée doit pouvoir être déplacée horizontalement, du côté gauche de la miniexcavatrice vers le côté droit et inversement, pour une polyvalence accrue.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.

## Page 6 of 9

## APPENIDIX 1 SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINMALE- (Tableau de Conformité)

Solicitation No. 01896-17R003

Point #	Point Description de la spécification de rendement #	Spécification de rendement. Indiquer "Respect" ou "No Respect" dans cette	Spécification Spécification de rendement de offerte : Le soumissionnaire rendement. devrait indiquer comment il Indiquer respecte la spécification de "Respect" ou rendement en consignant cette 'No Respect' information dans cette colonne.	Renvoi : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent indiquer à quel endroit dans leur document technique justificatif cette spécification de rendement est démontrée.	Éléments attendus dans la proposition
		colonne			
5.1.1	5.1 Moteur et transmission 5.1.1 La puissance brute du moteur diesel du véhicule utilitaire doit être d'au moins 24 HP				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.1.2	Le véhicule utilitaire doit avoir un réservoir d'au moins 10 gallons.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.1.3	Le moteur de l'équipement offert par le soumissionnaire doit être équipé d'un circuit d'alimentation en carburant à marche au ralenti automatique				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.1.4	Le moteur doit être refroidi par liquide.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.1.5	Il doit s'agir d'un véhicule à quatre roues motrices à au moins 35 km/h. Un véhicule chenillé n'est pas acceptable. La traction à quatre roues motrices doit avoir une capacité faible et élevée.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.1.6	Une transmission automatique d'au moins quatre vitesses ou une transmission à variation continue (TVC) est acceptable.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.1.7	Le véhicule doit avoir une grille de sélection des vitesses élevées et basses pour les déplacements vers l'avant.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.1.8	Le véhicule doit être muni de quatre freins à disque				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.1.9	Un système de servodirection à pignons et crémaillères est exigé.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.2	Circuit hydraulique				
5.2.1	5.2.1 Le véhicule doit être muni d'un système hydraulique, de fluides et de conduites pour climat nordique.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.3	Conception – disposition intérieure				

# Solicitation No. 01896-17R003

## APPENIDIX 1 SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINMALE- (Tableau de Conformité)

Page 7 of 9

Point #	Point Description de la spécification de rendement #	Spécification S de rendement. Indiquer r Respect" ou r No Respect" id dans cette colonne	Spécification Spécification de rendement de offerte : Le soumissionnaire rendement devrait indiquer comment il Indiquer respecte la spécification de "Respect" ou rendement en consignant cette "No Respect" information dans cette colonne. dans cette colonne	Renvoi : Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent indiquer à quel endroit dans leur document technique justificatif cette spécification de rendement est démontrée.	Éléments attendus dans la proposition
5.3.1	Les sièges doivent être équipés d'un système de retenue à trois points.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.3.2	Au moins deux personnes doivent pouvoir s'asseoir dans le véhicule.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.3.3	La cabine doit être équipée d'une structure de protection en cas de renversement (ROPS). Elle doit satisfaire à la norme ISO 12117-2:2008.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.4	Équipement standard pour les vérifications de fonctionnement				
5.4.1	Le tableau de bord doit compter des cadrans de commande pour la pression d'huile, la température du moteur, le niveau de carburant, la tension de la batterie, un horamètre et un odomètre. De plus, le véhicule doit être équipé d'un système d'avertissement sonore et/ou d'un voyant d'avertissement pour indiquer à l'opérateur qu'il y a anomalie mécanique relative à ce qui précède (vir la liste des cadrans de commande du tableau de bord). Des voyants lumineux pour le frein de stationnement, la pression de l'huile de moteur, le niveau de carburant, une porte ouverte, la température du moteur, etc. sont obligatoires pour avertir l'opérateur d'une défectuosité ou d'un problème qui nuit au bon fonctionnement du véhicule				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.4.2	Le véhicule doit être équipé d'un système d'arrêt automatique ou manuel pour optimiser la sécurité de l'opérateur.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.4.3	Le véhicule doit être équipé d'un sélecteur de vitesse comprenant les commandes P-R-N-D. La sélection des vitesses élevées ou basses peut se faire au moyen d'un seul et même sélecteur ou de commandes séparées.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.4.4	Quand il y a sélection de la marche arrière, il doit y avoir un indicateur sonore pour avertir le personnel à proximité que le véhicule recule.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.5	Éclairage				

## Page 8 of 9

## APPENIDIX 1 SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINMALE- (Tableau de Conformité)

Solicitation No. 01896-17R003

Solicitation No. 01896-17R003

# APPENIDIX 1 SPÉCIFICATION DE RENDEMENT OBLIGATOIRE MINMALE- (Tableau de Conformité)

Point #	Point Description de la spécification de rendement #	Spécification de le rendement. Indiquer l'Respect" ou	Spécification Spécification de rendement de offerte : Le soumissionnaire rendement devrait indiquer respecte la spécification de l'Asserci" ou rendement en consignant cette ''No Respect' information dans cette colonne	Renvoi: Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent indiquer à quel endroit dans leur document technique instificatif cette snéctification de	Éléments attendus dans la proposition
		dans cette		rendement est démontrée.	
5.7.4	La boîte de chargement doit avoir un hayon à enclenchement rapide pour en faciliter l'enlèvement.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.
5.7.5	Le véhicule doit avoir un attelage d'une capacité de remorquage d'au moins 1 250 lb.				Fournir des documents détaillés et des brochures à la proposition.

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

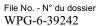
### **APPENDICE 2**

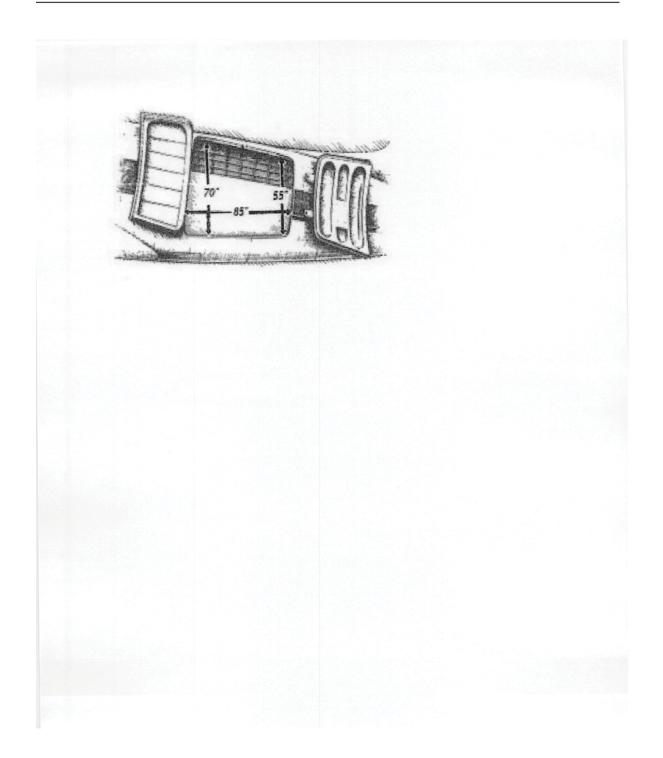
				Uni	t <b>é</b> la	ırgeı	ır ei	n po	ouce					
-	4						28	32 69	36 -	40 69	44 69	48 69	52 69	56 68
69 73	69 73	69 73	69 73	69 73	69 73	69 73	73	73	73	73	73	73	73	60
77	77	77	77	77	77	77	77	77	77.	77	76	76	76	60
81	81	81	81	81	80	80	80	80	80	80	72 66	72 64	72 64	60
85	85	84	84	80 80	78 78	76 72	72 72	72 68	72 68	72 64	64	64	60	56
93	84 84	84	80	80	76	72	66	68	64	64	64	64	60	56
97	84	84	80	76	72	72	66	64	64	64	64	80	60	54
101	84	80	76	76	72	68	64 64	64 64	64	64	64	60	60 80	
105	80	80 80	76 76	76 72	72 68	68	64	60	60	56	56	56	56	
113	76	76	76	72	68	64	60	60	60	56	56	56	52	
117	76	76	76	72	68	64	60	60	60	56	56	56	52	
121	76	76	72	68 68	64	60 60	60	60 56	56 56	56 56	56 56	52 52		
125	78 76	76 76	72 72	68	64	60	60	56	56	56	56	52		
133	72	72	68	68	64	60	60	56	56	58	52	48		
137	72	72	68	64	64	60	60	56 56	56 56	56	52			
141	72 72	72 72	68	64	64	60	60	56	56	56 52	52 52			
149	72	72	68	64	64	60	60	56	56	52	48			
153	72	72	68	64	64	60	60	56	56	52	48			
157	72	72	68	84	60	60	56 56	56 56	52 52	52 48	48 44			
161 165	72 72	72 68	68	64	60	60	56	56	52	48				
169	72	68	68	84	60	60	56	58	52	48				
173	72	68	68	64	60	60	56	58	52	44				
177	72	68	68 64	64 64	60 60	60 60	56 56	56	52 48	40				
181 185	72 72	68 68	64	64	60	60	56	52	48					
189	72	68	64	64	60	60	56	52	48					
193	68	68	84	64	60	60	56 56	52 52	48					
197	68	68	64 64	64 64	60	60	56	48	36					
205	68	68	64	84	80	60	56	48	-					
209	68	68	84	64	60	60	56	48				_		
213	68 88	68 68	64	64	60	60 56	56 56	48 48			1 2	ate	áa d	le la
217	68	68	64	60	60	56	52							ermi
225	68	68	64	60	60	56	52							
229	68	68	64	60	60 60	56 56	52 52							le ca
233 237	68	68	64	60	60	56	52				100	arga	isoi	du.
241	68	64	64	60	60	56	48	36			١.			
245	68	64	64	60	60	56	48					,		niner
249 253	68	64	64 64		60 60	56 56	48	-			0	e vo	otre	carg
257	68		64		56	52	44	k.						
261	68		64		56									er le
265 269	68		64		56						10	ongi	ıeur	sur
273			64		54						-			
277	68				54						3	)Tr	ouve	er la
281	68				52 52						s	uivr	e av	ec la
289					52									
293		64	64	60	52									
297														
301 305														
309		84		60	52	44	1							
313														
317														
325						2 40	1							
329	88		61	56	-									
333					-									
341														
345	00	64	6	54	52	2 32	2							
349														
357														
362	2 4	8 4		0										
366	3	8												

### de la plateforme de chargement

éterminer si le fret peut être chargé par de cargaison dans le compartiment de on du DC-3 ou non:

- rminer la largeur, longueur et hauteur e cargaison
- liser les dimensions de largeur et ur sur la plateforme
- ver la longueur de votre cargaison et avec la largeur





 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE B**

#### **BASE DE PAIEMENT**

Une fois remplie, la Base de paiement sera considérée comme la proposition financière du soumissionnaire.

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix unitaires fermes ci-dessous. Tous les taux sont exprimés en dollars canadiens. Les taxes applicables, le cas échéant, ne sont pas comprises et doivent être indiquées séparément sur toute facture résultante.

Le prix doit être le prix unitaire ferme et doit comprendre tous les coûts associés à la prestation de ce service conformément à l'Annexe A, livraison et droits de douane compris.

Livraison: FAB destination.

Agence Parcs Canada a/s du PPCP Numéro de référence de projet du PPCP : 557-17 2464 Sheffield Road, Ottawa (Ontario) K1B 4E5

Art.	Description	Prix unitaire ferme
		CAD\$
1	Une nouvelle Mini-excavatrice conformément à l'Annexe A – Besoin, y compris Spécification de Rendement Obligatoire Minimale (Tableau de conformité) à l'Appendice 1.	\$
	Le prix unitaire comprend : tous les frais de transport, de livraison, de déchargement, et droits de douane.	
2	Un nouveau Véhicule utilitaire conformément à l'Annexe A – Besoin, y compris Spécification de Rendement Obligatoire Minimale (Tableau de conformité) à l'Appendice 1	
	Le prix unitaire comprend : tous les frais de transport, de livraison, de déchargement, et droits de douane.	
	SOUS-TOTAL	\$
	Taxes applicables, le cas échéant	\$
	TOTAL	\$

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}6\text{-}39242 \end{array}$ 

## ANNEXE C

## INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
suivants:

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### ANNEXE D

## Accord du Nunavut

Pour ce besoin, il n'est pas obligatoire que les soumissionnaires incluent le Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI) dans leur proposition. Ce marché est assujetti à l'Accord entre les Inuits de la région désignée du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les soumissionnaires sont tenus, autant que possible, de faire appel à de la main-d'œuvre et à des sous-traitants inuits, de leur offrir autant d'occasions que possible de formation en cours d'emploi, et de faire participer les entreprises inuites de la localité et de la région lors de la réalisation du projet.

L'Accord du Nunavut contient une disposition exigeant l'inclusion de critères de soumission socio-économiques dans le document d'appels d'offres, si la chose est matériellement possible et compatible avec de bons principes de gestion des marchés, et sous réserve des obligations du Canada aux termes des accords commerciaux internationaux. Ces critères de soumission socio-économiques sont souvent désignés en tant que <u>critères</u> <u>d'avantages pour les Inuits</u>, et les soumissionnaires proposent des avantages pour les Inuits, dans le cadre de leur soumission, sous la forme d'un PAI.

Les dispositions qui s'appliquent à ce marché sont contenues dans la partie 6 – Critères de soumissions de l'article 24 – Marchés gouvernementaux de l'Accord du Nunavut. <a href="http://nlca.tunngavik.com/">http://nlca.tunngavik.com/</a>

- 24.6.1 Chaque fois que cela est faisable et compatible avec une saine gestion des marchés de l'État, et sous réserve des obligations internationales du Canada, l'ensemble des critères énumérés aux alinéas suivants, ou du moins tous ceux qui sont appropriés à l'égard d'un marché donné, font partie des critères fixés par le gouvernement du Canada en vue de l'adjudication des marchés de l'État dans la région du Nunavut :
- a) existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres établissements dans la région désignée du Nunavut;
- b) embauche de travailleurs qui sont des Inuits, recours à des services professionnels des Inuits ou à des fournisseurs qui sont soit des Inuits, soit des entreprises inuites, pour exécuter le marché;
- c) prise d'engagements, dans le cadre du marché, en ce qui concerne la formation en cours d'emploi ou le perfectionnement professionnel des Inuits.

#### **ENTREPRISE INUITE**

Une « entreprise inuite » est une entité qui se conforme aux exigences juridiques relatives à l'exercice d'activités commerciales dans la région désignée du Nunavut et qui est :

- a) une société par actions à responsabilité limitée pouvant démontrer que plus de 51 % des actions avec droit de vote sont la propriété effective d'Inuits,
- b) une coopérative contrôlée par des Inuits, ou
- c) une entreprise individuelle ou un partenariat inuit.
- « Inuit » s'entend d'une personne dont le nom figure dans la liste d'inscription des Inuits la plus récente, créée conformément aux exigences de l'article 35.2.1 de l'Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### ANNEXE E

#### Plan d'avantages offerts aux Inuits (PAI)

#### Évaluation de la garantie du plan des PAI

Pour qu'une offre reçoive un certain nombre de points concernant les garanties faites sur les critères du plan des PAI, le soumissionnaire doit fournir la preuve, de pair avec son offre, qu'il répond à l'objectif de chaque critère. Les soumissionnaires peuvent utiliser les TABLEAUX DE GARANTIE ci-joints pour compléter leur présentation sur le plan des PAI.

Comme preuve de leurs efforts et/ou garantie, les soumissionnaires doivent inclure, sans s'y limiter, les noms des personnes ou entreprises à contrat et la nature des activités au moment de la soumission. Les soumissionnaires doivent veiller à ce que la documentation qu'ils fournissent relativement au plan des PAI soit suffisamment probante et suffisamment claire pour permettre d'évaluer la conformité de leur offre aux critères énoncés dans les présentes. Il incombe aux soumissionnaires de fournir suffisamment de renseignements dans leur soumission pour permettre au comité d'évaluation de faire son évaluation. Les soumissionnaires doivent inclure toute la documentation de référence à prendre en considération. Seuls les documents inclus dans la proposition seront pris en considération. Les liens vers des adresses URL du site Web du soumissionnaire ne seront pas pris en considération.

Le Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie dans la garantie du plan des PAI, et les déclarations inexactes pourraient rendre la soumission non recevable.

#### Sélection de l'entrepreneur

La sélection de l'entrepreneur sera basée sur la combinaison recevable la plus élevée de plan des PAI et de prix. Le ratio sera de 5% pour le plan des PAI, et de 95% pour le prix.

Note du plan des CPA/PAI = Points du soumissionnaire x 5 %

Nombre maximum de points

Note du prix = <u>Soumission la moins élevée</u> x 95 %

Prix du soumissionnaire

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}6\text{-}39242 \end{array}$ 

# Critères de soumission en lien avec le plan des PAI

Les exigences de l'Accord Nunuvat				TOTAL DES POINTS POSSIBLES
1. <b>SIÈGE SOCIAL</b> : L'existence de sièges s personnel dans la zone visée par la régio			tres installations avec	5 points
2. FORMATION: Les soumissionnai formation en cours d'emploi et des prodésignée du Nunavut sans frais supprentissage sont réputés fournis lors professionnelles certifiables. La chose es par une tierce partie indépendante. Pour établir la note relative à la forma prorata avec celle du soumissionnair pour les Inuits, la proposition du sour d'heures de formation obtenant la tot Nombre total d'heures de formation des Inuits proposé  Calcul des points  *** Des pénalités s'appliqueront à ce contraite des productions des productions des propositions des points	rogrammes d'appres démentaires dans l'appres de les bénéficiaires et normalement étable et ion, chaque soume proposant le plus missionnaire s'engalité des points.  Soumissionnaire 1  20 heures  20/60 = 33 % du total des points possibles	entissage aux Inuits e cadre du marché. ont acquis des comp lie par un processus d nission recevable se grand nombre d'he	de la région La formation et étences de certification mené era comparée au eures de formation	15 points
3. MAIN-D'ŒUVRE: L'emploi de main-d marchés.  Les soumissionnaires seront évalués rela de la région désignée du Nunavut pour econcernent précisément les heures de ti de l'entrepreneur principal ou d'employ une liste de postes précis qui peuvent êt  Les pourcentages doivent correspondre seront, par des employés Inuits sur plat travaux d'après la documentation d'app statistiques du représentant du Ministèr  0 – 25 % du total des heures de travail 26 – 50 % du total des heures de travail 51 – 75 % du total des heures de travail 76 – 100 % du total des heures de travail	effectuer les travaux. ravail sur place indép és d'un sous-traitant ire occupés, ou qui le à une liste de postes ce. L'emploi d'Inuits ui fournie par l'entre re sur la main-d'œuvi  De 0 à 10 points De 11 à 20 points De 21 à 30 points De 31 à 40 points	entie ferme d'employe Les pourcentages inc pendamment du fait c . Les pourcentages de e seront, par des emp précis qui peuvent ê sur place sera confir preneur et l'examen	er sur place des Inuits diqués ci-dessous ju'il s'agit d'employés bivent correspondre à loyés Inuits sur place. tre occupés, ou qui le mé pendant les	40 points

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 5P459-160561/A N° de réf. du client - Client Ref. No. N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

 $\begin{array}{l} wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$ 

File No. - N° du dossier 5P459-160651 WPG-6-39242

Inuits pour exécuter les travaux du mar  Les soumissionnaires seront évalués seld la région désignée du Nunavut associé a biens et de l'équipement.  Remarque : Si l'entrepreneur principa dollars du marché inuit doit égalemen Si l'entrepreneur est une entreprise inuite	on leur garantie ferme à faire appel à des sous-traitants inuits de u marché pour l'exécution des services ou la fourniture des al est une entreprise à propriété inuite, la valeur totale en nt comprendre la part du marché revenant à l'entrepreneur. e, la valeur totale du marché, MOINS tout marché de sous-accordé à des entreprises non inuites, s'appliquerait au total de la De 0 à 10 points De 11 à 20 points De 21 à 30 points De 31 à 40 points	40 points
NOMBRE TOTAL DE POINTS POSSIBLE		100 points

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}6\text{-}39242 \end{array}$ 

## **GARANTIE ET ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE**

B Nombre total d'heures de formation pour ce marché

- 1. Au moment de la soumission Les tableaux ci-dessous peuvent être utilisés par les soumissionnaires pour soumettre une demande.
- 2. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.

## TABLEAU 1 – Siège social

Fournir l'adresse d'entreprise actuelle	
Les soumissionnaires doivent montrer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'aut	res
installations avec personnel dans la région désignée du Nunavut habitée par des Inuits.	
TABLEAU 2 – Garantie de formation des travailleurs Inuits	
A Nombre total d'heures de formation des travailleurs Inuits pour ce marché = A/B =	%

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Employés Inuits	Employés non Inuits Employé
Les soumissionnaires doivent inclure le type de formation et le nombre d'heures.  ———————————————————————————————————		

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

W1 G-0-37242

TARIFALIS Consults do sembre Westerlands builts and bear		
TABLEAU 3 – Garantie du nombre d'employés Inuits sur place		
A Nombre total d'heures-personnes inuites sur place pour ce marché B Nombre total d'heures-personnes sur place pour ce marché	A/B=%	_
Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Heures-employés Inuits sur place	Heures-employés non Inuits
Les soumissionnaires doivent inclure le nombre d'heures de travail à effectuer.		
TABLEAU 4 – Garantie du nombre de sous-traitants et fournisseurs Inuit	is <u>:</u>	
A Coût estimatif total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obter B Prix total de la soumission	nus auprès d'entreprises in	uites pour ce marché
A/B=%		
A/B=%  Nom de l'entreprise	Entreprise inuite	Entreprise non inuite
Nom de l'entreprise  Le soumissionnaire doit inclure la valeur des travaux sous-traités.	Entreprise inuite	
Nom de l'entreprise	Entreprise inuite	
Nom de l'entreprise  Le soumissionnaire doit inclure la valeur des travaux sous-traités.	de plan des PAI est four	inuite
Nom de l'entreprise  Le soumissionnaire doit inclure la valeur des travaux sous-traités.  Attestation du soumissionnaire  Le soumissionnaire doit soumettre l'attestation suivante si une garantie contraités.	de plan des PAI est four	inuite
Nom de l'entreprise  Le soumissionnaire doit inclure la valeur des travaux sous-traités.  Attestation du soumissionnaire  Le soumissionnaire doit soumettre l'attestation suivante si une garantie of moment de la soumission de l'offre, soit avant l'attribution du marché.	de plan des PAI est four	inuite

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

## **ATTESTATION ET RAPPORT SUR LES RÉALISATIONS DE L'ENTREPRENEUR**

- 1. Pour les entrepreneurs sélectionnés seulement Si une garantie de plan des PAI est fournie dans le cadre de l'offre, l'entrepreneur retenu doit fournir un résumé des activités entreprises pour répondre aux engagements pris dans le cadre de la partie de son offre concernant le plan des PAI. L'entrepreneur doit remplir les tableaux suivants, et fournir des pièces justificatives à l'appui (factures, registres de travail, reçus de paiements salariaux, etc.) sur une base avant le paiement final.
- 2. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.
- 3. L'attestation du plan des CPA/PAI et les rapports de réalisations du plan des CPA/du PAI doivent être remis avant le paiement final avec des détails sur la façon dont les entrepreneurs ont respecté la garantie du plan des CPA/PAI.
- 4. Le défaut de remettre l'attestation et le rapport demandés dans un délai de 15 jours ouvrables pourra se traduire par une pénalité de 2%.

Renvoyez les rapports à :

Nom de l'autorité contractante : Christie Maki Courriel : christie.maki@pwgsc-tpsgc.gc.ca

#### TABLEAU 1 – Siège social

Fournir l'adresse d'entreprise actuelle
Les entrepreneurs doivent confirmer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la zone visée dans la région désignée du Nunavut

## TABLEAU 2 – Réalisations quant à la formation des travailleurs Inuits

Α	Nombre total d'heures de formation des travailleurs Inuits	pour ce marché =	A/B=	%
В	Nombre total d'heures de formation pour ce marché			

Nom et titre du poste	Employés	Employés
(Indiquer le ou les noms si possible)	I <u>nuits</u>	non <u>lnuits</u>
L'entrepreneur doit inclure le type de formation, le nombre d'heures et le pourcentage effectué.		

N° de l'invitation - Solicitation No. 5P459-160561/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P450-160661

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

	WPG-6-39242		
TABLEAU 3 – Réalisations qu	uant au nombre d'employés	Inuits sur place	
A Nombre total d'heures-ne	ersonnes inuites sur place po	ur ce marché A/B=	%
	ersonnes sur place pour ce m		_ 70
b Hombre total a heares pe	broomies sur place pour ce m	arone	
Nom et	titre du poste	Heures-employés	Heures-employés non
(Indiquer le ou	u les noms si possible)	I <u>nuits sur place</u>	<u>Inuits</u>
L'entrepreneur doit inclure le effectuées.	e nombre d'heures de travail		
A/B =% Nom	de l'entreprise	Entreprise <u>in</u>	uite Entreprise non
			<u>inuite</u>
entrepreneur doit inclure la	valeur des travaux sous-trait	tés.	
ATTESTATION DE L'ENTREDI	RENEUR		
ATTESTATION DE L'ENTREPI	RENEUR		
ATTESTATION DE L'ENTREPI	RENEUR		
		/ANTAGES OFFERTS AU	X INUITS :
	LISATION DU PLAN D'AV	/ANTAGES OFFERTS AU	X INUITS :  DATE

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

# CONDITIONS RÉGISSANT LES PÉNALITÉS LIÉES AUX CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX INUITS

- 1. Aux termes des dispositions du marché proposé, si l'entrepreneur respecte les garanties de plan des PAI prévues et attestées dans sa soumission, l'entrepreneur se verra verser le prix du marché convenu.
- 2. Si l'entrepreneur ne respecte pas sa garantie en matière de formation attestée, un montant maximum de 0.5% de la valeur finale du marché pourrait être déduit des versements différés ou du paiement final. L'entrepreneur ne sera pas évalué en fonction de ses réalisations quant à la formation. (Tableau 1A)
- 3. Si l'entrepreneur ne réussit pas à obtenir le pourcentage certifié d'<u>heures-employés Inuits</u> sur place pour le marché et ne parvient pas à atteindre son objectif à cet égard, un montant maximum de 1% de la valeur finale du marché pourrait être déduit du paiement final ou des versements différés. (Tableau 1B)
- 4. Si l'entrepreneur ne réussit pas à recruter le pourcentage certifié de <u>sous-traitants/fournisseurs</u> <u>Inuits</u> et ne parvient pas à atteindre son objectif à cet égard, un montant maximum de 0.5 % de la valeur finale du marché pourrait être déduit du paiement final ou des versements différés. (Tableau 1C)
- 5. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer, déduire ou prélever de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada, tout montant de pénalités dû et impayé aux termes de la présente section.
- 6. Rien dans la présente section ne doit être interprété comme limitant les droits et les recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du marché.
- 7. Le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de réduire ou d'éliminer les dommages s'il est clairement démontré que des efforts importants ont été faits pour respecter la garantie de plan des PAI et que les exigences minimales n'ont pu être respectées en raison de circonstances échappant au contrôle de l'entrepreneur.

REMARQUE: « VALEUR FINALE DU MARCHÉ » – Aux fins du calcul des pénalités, la valeur finale du marché comprend toutes les modifications apportées au montant initialement attribué, à moins qu'il soit précisé qu'elles sont exclues du calcul du plan des PAI au moment de la négociation ou de l'ordre de modification.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

TABLEAU 1A – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS INUITS PÉNALITÉ RELATIVE À LA FORMATION					
POINT N°	EXIGENCE	PONDÉRATIO N	NOTE		
1	DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR:  Examen au cas par cas de la capacité de l'entrepreneur de prouver qu'il a fait des efforts diligents pour respecter les garanties en matière de formation des Inuits.  Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence:  0-13 points – L'entrepreneur n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des PAI.  14-27 points – L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des PAI.  28-40 points – L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière de formation du plan des PAI.	40			
3	NOTE TOTALE ÉTABLIE	40			
4	TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ : (40 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x .5% COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :		\$		
5					
6	SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :  Représentant ministériel :  Responsable technique :  Agent de négociation des marchés :				

ld de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

TABLEAU 1B – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS INUITS SUR PLACE PÉNALITÉ RELATIVE À L'EMPLOI					
POINT N°	EXIGENCE	PONDÉRATIO N	NOTE		
	Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Inuits sur place selon la formule suivante :	60			
1	Pourcentage de la garantie = Atteint =% * 60 % Proposé %				
	<b>Remarque :</b> Un pourcentage de 50 % ou moins correspond à zéro point.				
	DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR :				
2	On étudiera au cas par cas la capacité de l'entrepreneur de démontrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties d'emploi d' <b>Inuits</b> sur place.	40			
	Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence :				
	0-13 points – L'entrepreneur n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan des PAI.  14-27 points – L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du				
	plan des PAI. 28-40 points – L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan des PAI.				
3	NOTE TOTALE ÉTABLIE	100			
4	TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ : (100 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 1 %		\$		
5	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :				
	SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :				
	Représentant ministériel :	_			
6	Responsable technique :	-			
	Agent de négociation des marchés (TPSGC) :				

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-6-39242

TABLEAU 1C – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS INUITS PÉNALITÉ RELATIVE AUX SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS					
POINT N°	EXIGENCE	PONDÉRATIO N	NOTE		
1	Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Inuits selon la formule suivante :  Pourcentage de la garantie = Atteint = % * 60 % Proposé %  Remarque : Un pourcentage de la garantie de 50 % ou moins correspond à zéro point.	60			
2	DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR:  On étudiera au cas par cas la capacité de l'entrepreneur de démontrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs Inuits.  Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence: 0-13 points – L'entrepreneur n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du plan des PAI.  14-27 points – L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du plan des PAI.  28-40 points – L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du plan des PAI.	40			
3	NOTE TOTALE ÉTABLIE	100			
4	TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ : (100 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0.5 %		\$		
5	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :				
6	SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION :  Représentant ministériel :  Responsable technique :				
	Agent de négociation des marchés (TPSGC) :				